

# Consultation publique de l'OCPM portant sur le développement de l'ancienne gare de triage Outremont

14 mars 2007

## Atelier 1: Aménagement du site

Principes de développement énoncés par la Ville au  
promoteur en octobre 2005



Mise en valeur  
du territoire  
et du patrimoine

Montréal 

# Principes de développement

## Processus – Design urbain

- Depuis **juin 2005**, l'Université de Montréal collabore avec la Ville de Montréal afin d'assurer la mise en œuvre éventuelle du projet;
- En **octobre 2005**, l'arrondissement d'Outremont et la Direction de la planification stratégique du SMVTP ont énoncé des **principes de développement** que le projet se devait de respecter. Ces principes ont été transmis à l'Université de Montréal;
- Les principes de développement concernaient les **déplacements, l'intégration urbaine** ainsi que les **milieux de vie et la qualité de l'architecture**;
- En **avril 2006**, l'Université a présenté aux responsables de l'arrondissement et de la Ville de Montréal le **concept de développement** permettant de procéder à certaines analyses préalables;
- Le cadre de ces discussions était **administratif** et une demande officielle a été déposée officiellement en **juillet 2006**.

Thème 1: **Déplacements**

Thème 2: **Intégration urbaine et milieux de vie**

Thème 3: **Qualité de l'architecture**

# Principes de développement

## Thème 1: Déplacements

*Assurer l'accessibilité optimale au site tout en minimisant les nuisances environnementales sur les milieux de vie d'Outremont, de Mont-Royal et de Rosemont – La Petite-Patrie.*

### Transport collectif

- **Privilégier le transport collectif** de façon à alléger la circulation véhiculaire sur le site;
- **Rendre lisible** dans l'espace **les accès** au transport collectif

### Déplacements des piétons

- Assurer une **place importante au piéton** dans l'ensemble du projet;

### Déplacements des cyclistes

- Assurer et valoriser les **déplacements cyclistes** par la mise en place d'un réseau fonctionnel et sécuritaire lié au réseau pan-montréalais;

### Circulation des véhicules

- **Minimiser les déplacements** véhiculaires générés par le projet sur l'ensemble du réseau routier outremontais;
- Assurer une **répartition équilibrée des déplacements** générés sur le réseau routier existant et proposé;
- Mettre en place des mesures efficaces pour **décourager la circulation de transit** tout en désenclavant le site;

# Principes de développement

## Thème 1: Déplacements

*Assurer l'accessibilité optimale au site tout en minimisant les nuisances environnementales sur les milieux de vie d'Outremont, de Mont-Royal et de Rosemont – La Petite-Patrie.*

### Réseau de voirie

- **Minimiser l'impact du futur tunnel** sous la voie ferrée sur la grille de rues existante;
- **Optimiser les coûts de construction du futur réseau de voirie** du projet et s'assurer d'un potentiel optimal de valorisation immobilière lors de l'élaboration de la grille de rues;
- Implanter une **grille de rues** dans le secteur Atlantic qui permette une mise en valeur optimale du secteur;

### Stationnement

- **Minimiser l'offre globale** d'espaces de stationnement et favoriser la mise en place d'un parc de stationnement intérieur quant aux fonctions universitaires;

### Livraisons

- Assurer un **cheminement optimal pour les véhicules de service** et de livraison et minimiser les nuisances environnementales conséquentes sur les milieux de vie.

# Principes de développement

## Thème 2: Intégration urbaine et milieux de vie

*Assurer la lisibilité et l'intégration du campus de l'Université de Montréal à la trame morphologique de l'arrondissement d'Outremont en valorisant une organisation de l'espace qui respecte des critères élevés de design urbain.*

### Affectation du sol et organisation de l'espace

- Structurer l'ensemble du projet en fonction des **lieux publics**;
- **Poursuivre la trame urbaine** de l'arrondissement d'Outremont;
- Assurer par l'organisation de l'espace, une **forte lisibilité** au secteur;
- Ne pas privilégier l'habitation aux abords des voies ferrées et s'il y a lieu, prévoir les **mesures de mitigation**;
- Favoriser une **démarcation claire dans l'espace entre les activités** institutionnelles et les activités résidentielles;
- **Intégrer adéquatement la cour de voirie** au secteur Atlantic et minimiser l'impact des nuisances
- Décourager l'établissement de toute nouvelle **activité commerciale**, à l'exception stricte des activités directement reliées aux fonctions universitaires;
- **Décourager l'établissement d'activités industrielles**, à l'exception des activités liées à l'enseignement et à la recherche et au développement;

# Principes de développement

## Thème 2: Intégration urbaine et milieux de vie

*Assurer la lisibilité et l'intégration du campus de l'Université de Montréal à la trame morphologique de l'arrondissement d'Outremont en valorisant une organisation de l'espace qui respecte des critères élevés de design urbain.*

### Résidences étudiantes

- Minimiser l'exposition aux **nuisances environnementales** (ex. voie ferrée);
- Minimiser les nuisances (bruit, circulation, etc.) possibles sur les **tissus résidentiels établis**;
- Permettre une **forte accessibilité** au transport collectif;
- Intégrer les résidences étudiantes aux fonctions universitaires afin d'assurer une utilisation du campus à l'extérieur des **plages horaires traditionnelles** des activités d'enseignement;

### Espaces verts

- Offrir des **espaces verts** de qualité sur les terrains non-bâtis de **propriété privée**;
- **Poursuivre la trame verte** de qualité de l'arrondissement d'Outremont;
- Répondre de façon adéquate et efficiente à la **demande des résidents** et de la clientèle étudiante en terme d'espaces verts, notamment dans la portion Est du secteur;
- Viser un **partage des espaces verts** entre la clientèle étudiante et la population résidente d'Outremont;
- Intégrer la trame verte du projet au **réseau vert pan-montréalais**.

# Principes de développement

## Thème 3: Qualité de l'architecture

*Assurer l'intégration des nouveaux bâtiments au cadre bâti de l'arrondissement d'Outremont en valorisant une architecture de qualité et des critères élevés de performance environnementale.*

### Architecture

- Développer des **critères architecturaux** que devront rencontrer les projets de construction du site du triage Outremont.

Plus particulièrement, ces critères devront faire état des éléments suivants :

- Assurer une **signature et une qualité architecturale marquantes** dans le patrimoine bâti montréalais;
- Favoriser l'intégration des bâtiments en valorisant une **échelle humaine** et des ouvertures visuelles au niveau de la rue;
- Favoriser une **performance environnementale élevée** des bâtiments;
- Favoriser une **démarcation** typologique significative **entre les bâtiments institutionnels et les bâtiments résidentiels**;
- Favoriser la **lisibilité du secteur** en créant, en lien avec les accès par le transport collectif, des façades marquantes pour le campus;
- Assurer un **impact visuel minimal des réseaux** d'utilités publiques.

# Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

Arrondissement d'Outremont

## Division du développement urbain

Direction de la planification du développement du territoire

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Ville de Montréal

Mars 2007



